

respect du serment prêté : "Où désormais prêterons-nous le serment d'être fidèles à vos lois et de nous conformer à votre parole ? Quelle crainte religieuse épouvanta l'âme perfide et l'empêchera de mentir quand on demandera son témoignage ? Je sais bien que tout est plein de Dieu, et qu'il n'y a pas d'asile sûr pour un parjure, mais je sais aussi que rien ne retient une conscience prête à faiblir comme la présence d'un objet sacré."

Un historien récent, commentant ce discours, croit entendre Maury ou Cazalè lorsqu'ils protestent devant l'Assemblée nationale contre la confiscation des biens du clergé. L'orateur proclame que ce qu'un prince a donné, un autre n'a pas le droit de le reprendre. Les collèges sacerdotaux peuvent recevoir tous les legs qu'on veut bien leur faire ; ils en sont dès lors les légitimes possesseurs et il est criminel de les leur enlever. Il n'y a que les mauvais princes, les princes voués à l'exécration de la postérité, qui ne respectent pas la volonté des mourants : "Quel nom donner à cette usurpation des fortunes particulières auxquelles la loi défend de toucher ? Les affranchis sont mis en possession des biens qu'on leur a légués ; on ne conteste pas même aux esclaves les avantages qu'un testament leur assure ; et les ministres des saints mystères, les nobles filles qui voient leur virginité au salut de l'Etat, sont seuls exclus du droit d'hériter ! Que leur sert-il d'appuyer l'éternité de l'empire sur le secours du ciel, d'étendre sur vos armes et sur vos aigles la salutaire influence de leurs vertus, et de faire pour tous les citoyens des vœux efficaces, si nous ne les laissons pas jour même du droit commun ?"

Et le bon réactionnaire est convaincu que le ciel ne manquera pas de châtier un tel crime. "La République en souffrira, car il ne peut pas lui servir d'être ingrate." L'orateur sait même que le châtiment a commencé ; une famine a désolé une partie du monde et il n'en ignore pas la cause : "Si la moisson a manqué, la faute n'en est pas à la terre ; nous n'avons rien à reprocher aux autres ; ce n'est pas la nielle qui a détruit le blé, ni l'ivraie qui a étouffé la bonne herbe : c'est le sacrilège qui a desséché le sol."

Trouvez-vous cette argumentation tellement vieille ?

* *

L'orateur de la religion a parlé du droit commun. Il faut voir avec quelle vivacité ses adversaires relèvent ce mot. Leur porte-parole a beau jeu, quand il affirme que la présence d'un emblème religieux dans un édifice officiel confère un privilège à la religion que cet emblème rappelle et représente. Est-il équitable, s'écrie-t-il, que dans une salle où des gens de toutes opinions se réunissent au même titre, il y en ait de

mieux traités que les autres ? Ce que les réactionnaires nomment le rétablissement du droit commun serait la pure et simple considération d'un privilège immérité. C'est au nom de la liberté qu'a été prise la mesure dénoncée. Est-il admissible que des sénateurs dont la conscience condamne certaines cérémonies soient contraints d'y assister ? Pourquoi veut-on à toute force les en rendre témoins, si ce n'est pour les y associer et en tirer gloire ensuite ?

Les partisans du passé, continue l'orateur, se prétendent persécutés. Mais pourquoi ont-ils attendu si longtemps pour trouver insupportable la seule idée de la persécution ? "Il est bien tard de parler aujourd'hui d'injustice et d'invoquer l'équité. Où donc était leur tolérance, quand ils pillaiet et tuaient, quand ils refusaient à nos morts les consolations de la sépulture ? C'est notre dernière victoire de les avoir forcés à blâmer leurs aïeux." Et puis, imite-t-on leur exemple ? Leur rend-on les traitements qu'ils ont infligés à d'autres ? Ils exagèrent singulièrement en se disant persécutés, puisqu'on les laisse libres de pratiquer leur culte comme ils veulent. Que leur faut-il de plus ?

Il est vrai que l'Etat n'accorde plus de traitement aux prêtres ; mais puisqu'il n'en donne aucun aux prêtres des autres religions, il se contente de supprimer un privilège. Est-ce persécuter les gens que de les réduire à la condition commune ? L'orateur radical ne manque pas d'ailleurs de railler les prétendus services que les prêtres rendaient au monde à l'aide de leur fortune, et il ne ménage pas son ironie aux vierges dont son adversaire a parlé avec attendrissement. Enfin, une religion qui se respecte ne doit-elle pas éviter de tendre la main au trésor public ? Ne s'abaisse-t-elle pas en ayant l'air de dire qu'elle ne peut vivre sans être payée par l'Etat ?

Ce radical du IV^e siècle aurait-il beaucoup de peine à s'entendre avec plus d'un de nos contemporains ?

* * *

Il ne me reste plus qu'un petit détail à donner. L'orateur réactionnaire s'appelle Symmaque ; les prêtres dont il parle sont ceux des temples païens, les vierges qu'il célèbre sont les Vestales et l'emblème religieux qu'il vante est l'autel de la Victoire. L'orateur radical s'appelle saint Ambroise, évêque de Milan. L'histoire ramène sans cesse les mêmes débats, mais elle se plaît parfois, et d'étrange façon, à renverser les rôles et à modifier les langages.

RAOUL ALLIER.

D'aucuns trouvent que l'opéra-comique n'est pas d'un genre aussi animé que l'opérette. Il est vrai que c'est quelquefois lugubre.